



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
21 MARS 2026**

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le 21 mars 2026 à la Passerelle. La présidence était assurée par monsieur le Maire, Eric POLNY

Etaient présents : Mme ALLARD Coline, M. BARBERIS Alain, Mme BURKHARD Mélodie, Mme BURLLOT Gaëlle, Mme CHAVEROT Virginie, M. DESSEIGNET Robert, Mme DEVAUX-DUFFY Ghyslaine, Mme DIMINO Martine, M. EVRARD Nicolas, M. FOGLIA Arnaud, M. FRACHISSE Yann, M. GAUTHIER Christian, Mme HETIER Guylaine, M. HUËT Julien, Mme JOUBREL Cassandra, Mme KACED Valérie, Mme LACROIX Catherine, M. LEGAL Alain, M. MAGNOLI Thierry, Mme MEDINA Julie, Mme PAGES Joëlle, Mme PAPOT Nicole, Monsieur POLNY Eric, M. PONSONNAILLE Christian, M. SEGALOV Antoine, Mme VERMARE Clémentine, M. VIALLO-NALLET Roger, M. ZENTOUT Bouziane

Était excusée (représentée par) Mme BABIC Virginie (J. MEDINA)

Monsieur Roger VIALLO-NALLET est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Date de convocation : 17 mars 2026

Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nathalie SORIN, maire sortant, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Monsieur Roger VIALLO-NALLET a été désigné en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Robert DESSEIGNET, doyen d'âge de la séance a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité trois assesseurs : Madame Clémentine VERMARE, Madame Martine DIMINO, Monsieur Nicolas EVRARD

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 03
- d) Nombre de bulletins blancs : 04
- e) Nombre de suffrages exprimés : 22
- f) Majorité absolue : 15

Monsieur Éric POLNY : 22 voix

Monsieur Éric POLNY a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit (8) adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de huit (8) postes d'adjoints au maire.

Election des Adjoints

Monsieur Eric POLNY a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire invite le Conseil Municipal à décider du délai à laisser pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Madame Nicole PAPOT fait savoir que la liste Lentilly Ensemble ne souhaite pas déposer de liste de candidats aux fonctions d'adjoints.

Monsieur Arnaud FOGLIA fait savoir que la liste Lentilly 2020 ne souhaite pas déposer de liste de candidats aux fonctions d'adjoints.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection des adjoints.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 01
- d) Nombre de bulletins blancs : 06
- e) Nombre de suffrages exprimés : 22
- f) Majorité absolue : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Roger VIALON-NALLET

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- ✓ Premier adjoint : Monsieur Roger Viallon-Nallet
- ✓ 2ème adjoint : Madame Virginie Chaverot
- ✓ 3ème adjoint : Monsieur Thierry Magnoli
- ✓ 4ème adjoint : Madame Mélodie BURKHARDT
- ✓ 5ème adjoint : Monsieur Julien Huët
- ✓ 6ème adjoint : Madame Cassandra Joubrel
- ✓ 7ème adjoint : Monsieur Robert Desseignet
- ✓ 8ème adjoint : Madame Coline Allard

Lecture de la charte de l' élu local

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT qui prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local.

À cette occasion, monsieur le maire a remis une copie de la charte de l' élu local à chaque Conseiller.

Ghislaine DEVAUX indique qu'une charte mise à jour était disponible dans laquelle de nouveaux articles sont insérés. Elle en fait la lecture. Ghislaine DEVAUX demande si un référent déontologue est prévu car cela permettrait un accompagnement des élus dans leurs fonctions et à sécuriser leur pratique. Elle souhaite également rappeler une conviction forte « la force et la richesse reposent avant tout sur les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien ». Eric POLNY indique qu'un référent est bien prévu.

Eric POLNY fait un discours de remerciements :

« Chères Lentilloises, Chers Lentillois, Chers collègues et notamment les élus du Conseil Communal des Enfants.

Il y a des moments dans une vie où l'on mesure pleinement le sens de l'engagement que l'on a choisi. Aujourd'hui en fait partie. Devenir le Maire de Maire de Lentilly est pour moi un honneur profond, mais aussi une responsabilité que je prends avec beaucoup de lucidité et d'humilité. Rien ne se fait seul. Cette élection est d'abord le fruit d'un travail collectif d'une équipe engagée et d'échanges nombreux avec les habitants de notre commune. Je veux vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée mais au-delà de la confiance, je pense aujourd'hui à ceux que nous avons rencontrés, écoutés, parfois convaincus, interpellés.

A partir d'aujourd'hui, je vais être le maire de toutes de de tous, de celles et ceux qui nous ont soutenus comme de celles et ceux qui n'ont pas fait le même choix, parce qu'au fond, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui peut nous distinguer. L'attachement à Lentilly, à son esprit et à la qualité des relations humaines qui y existent. Je crois profondément qu'une commune se construit d'abord par le lien entre ses habitants, c'est cette conviction qui a guidé notre engagement, et c'est elle qui guidera notre action.

Nous aurons à prendre des décisions parfois simples, parfois plus complexes, nous aurons à faire des choix, mais nous le ferons avec une ligne claire. Être utiles, être justes et rester proches. Avec l'équipe municipale, nous serons au travail, présents sur le terrain, attentifs et déterminés à faire avancer Lentilly avec sérieux et constance.

Je prendrai toute ma part dans cette mission avec l'envie de bien faire, comme je l'ai toujours fait et avec le souci permanent d'être à la hauteur de la confiance qui nous a été donnée.

Enfin, je souhaite que ce mandat soit un mandat de respect, de dialogue et d'engagements partagés. C'est ensemble que nous construisons la suite.

Être maire, c'est gérer une commune, mais pour moi c'est surtout prendre soin de celles et ceux qui y vivent.

Je vous remercie. »

Nicole PAPOT fait un discours de remerciements :

« Je voudrais également m'adresser à vous les Lentillois.

Chères Lentilloises et Chers Lentillois

Je veux vous remercier pour votre confiance et votre soutien tout au long de cette campagne électorale. Les résultats sont tombés et je reconnais la victoire mon adversaire. Je suis fière de la campagne que nous avons menée. Je suis convaincue que nous avons porté un projet solide et ambitieux pour notre commune.

Malheureusement, les électeurs ont fait un autre choix et je respecte leur décision. Je veux remercier mes colistiers qui ont travaillé avec moi avec passion et détermination. Vous avez été exceptionnels et je suis honorée de vous avoir eu à mes côtés.

Je souhaite une bonne chance à la nouvelle majorité.

Je vous souhaite une bonne journée. »

Mélodie BURKARDT prend la parole :

« Monsieur le maire, cher Eric,

En ce samedi matin d'installation du conseil municipal, moment important pour notre commune, nous souhaitons au nom de toute l'équipe prendre quelques instants pour te dire merci. Merci pour ton engagement tout au long de cette campagne, une campagne intense, exigeante, parfois éprouvante que tu as su conduire avec constance, avec calme et avec beaucoup de respect. Tu as su rassembler, rassembler des femmes et des hommes aux parcours différents ; créer des liens solides entre anciens élus et nouveaux venus ; faire naître un véritable esprit d'équipe. Chacun ici a trouvé sa place grâce à ta capacité d'écoute et à l'attention que tu portes aux autres.

Nous voulons aussi souligner ce qui te caractérise profondément : ta pudeur, ta discrétion et parfois même une certaine timidité, et pourtant derrière cela il y a un charisme indéniable, une capacité à embarquer, à fédérer. Tu as également incarné une ligne claire, celle de l'intégrité, tu as tenu à mener une campagne digne, respectueuse et sans attaque. Une campagne propre fidèle à tes valeurs et aujourd'hui nous pouvons collectivement être fiers de la manière dont nous avons mené ce chemin.

Il y a aussi des moments qui resteront dans nos mémoires comme cette première réunion publique où, sous l'effet du stress, tu t'es présenté en expliquant que tu avais deux garçons. Depuis cette version est devenue officielle dans les discours et même dans la presse. Mais rassure-toi on n'oublie pas Cléa, qui aura sûrement à cœur de rétablir la vérité si besoin. Et puis, il y a eu ce dimanche d'élection, une journée particulièrement intense, pour toi sans doute la plus difficile, faite de doutes, d'inquiétudes jusqu'à ce moment du résultat, où tout a basculé vers une immense joie partagée.

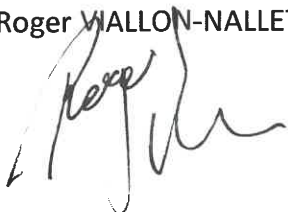
Nous souhaitons également adresser un mot à Sophie, ton soutien de chaque instant, présente avec discrétion, mais essentielle dans cette aventure. Celle que nous appelons désormais avec affection la first Lady de Lentilly.

Eric, aujourd'hui tu deviens maire. Nous te disons avec sincérité que c'est une joie et une fierté que nous de nous engager à tes côtés pour ces six prochaines années. Nous sommes convaincus que tu seras un maire exemplaire, un maire à l'écoute, un maire rassembleur, un maire de tous les Lentillois sans distinction, fidèle aux valeurs que tu as portées durant cette campagne. Mais pour nous, tu restes avant tout celui qui nous rassemble, merci de nous faire confiance et nous donner envie d'avancer ensemble. Merci pour ton engagement. Merci pour ta confiance et merci pour cette aventure collective que nous sommes fiers de poursuivre à tes côtés. »

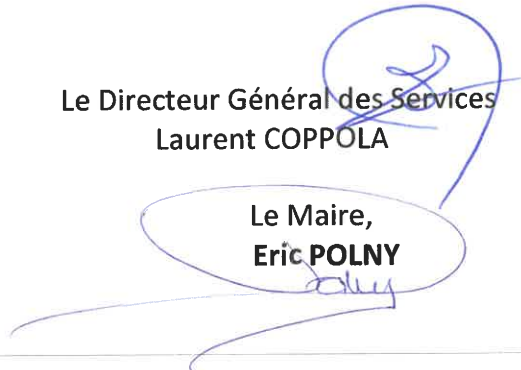
Arnaud FOGLIA indique qu'il est également favorable à la nomination d'un référent déontologique. Il indique qu'il serait également intéressant de faire une déclaration d'intérêt et de patrimoine au niveau des élus et en particulier des Adjoints. Il lui est répondu que la déclaration n'est pas à faire compte tenu de la strate de la commune. Il indique que lui le fera et le publiera.

Le conseil municipal est clos à 11h05

Le secrétaire de séance,
Roger WALLON-NALLET

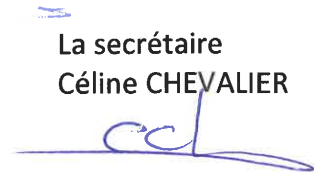


Le Directeur Général des Services
Laurent COPPOLA



Le Maire,
Eric POLNY

La secrétaire
Céline CHEVALIER



Approuvé par le Conseil municipal du

Par :

Voix pour

Voix contre

Abstention

<i>Le Maire</i> <i>Eric POLNY</i>	<i>Le secrétaire de séance</i> <i>Roger VIALLO-NALLET</i>